FR

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: VIII ZR 91/04

État membre: Autriche

Nom commun:link

Type de décision: Autre

Date de la décision: 22/12/2004

Juridiction: Oberster Gerichtshof

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Consumer Sales and Guarantees Directive, Article 1, 2.

Note introductive

1. Les dispositions relatives aux ventes conclues avec un consommateur (§§ 474 et suivants du Code civil allemand) ne sont pas applicables lorsqu'un acquéreur (consommateur) achète des biens pour son usage privé, mais trompe le vendeur (professionnel) en prétendant agir dans le cadre de son activité commerciale pour s'assurer que la transaction sera conclue.

Faits

Question juridique

Décision

Texte intégral: Texte intégral

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat